

Gangrène gazeuse après injection de prostaglandines chez une vache : quel est votre avis ?

Elisabeth Begon¹

Sylviane Laurentie¹

1 : Anses-ANMV- Département Pharmacovigilance- CS 70611 - 35306 FOUGERES Cedex

EXPOSE :

Un groupe de 9 vaches Prim'Holstein d'âges variés et en bon état de santé est traité avec du Dinoprost, 5 mL en intramusculaire dans le côté gauche de l'encolure.

Le lendemain de l'injection, une des vaches traitées est retrouvée morte, et une autre est agonisante. Ces deux vaches présentent une très forte inflammation au niveau du site d'injection, accompagnée de crépitations.

Un diagnostic de gangrène gazeuse est fait, et la vache encore vivante est traitée avec des antibiotiques et des corticoïdes injectables, ainsi qu'une perfusion de soluté hypertonique. Malgré le traitement, elle meurt quelques heures plus tard. L'autopsie et l'analyse histologique des lésions musculaires confirmeront le diagnostic de gangrène gazeuse, avec présence intralésionnelle de bactéries.



Photo : L. Juhel – Clinique vétérinaire des Marches de Bretagne

Quel est votre avis ?

Réponse : L'avis du pharmacovigilant

L'autopsie des animaux a permis de confirmer le développement d'une gangrène gazeuse au niveau du site d'injection, et n'a pas permis d'identifier une autre cause de mortalité. Ce type de gangrène est un phénomène connu, dû à des germes anaérobies (*Clostridium*), dont l'issue est souvent fatale par choc septique. La localisation des lésions et leur délai de survenue sont compatibles avec un rôle de l'injection de dinoprost. Des cas similaires ont déjà été rapportés suite à l'injection de prostaglandines, ainsi qu'avec d'autres médicaments injectables (vaccins adjuvés administrés en intramusculaire notamment). Ce risque est décrit en section 4.5 du RCP des médicaments à base de dinoprost. L'hypothèse la plus probable est que le germe anaérobie présent dans l'environnement est inoculé par le biais de l'aiguille au moment de l'injection, puis trouve au lieu d'injection des conditions d'anaérobiose propices à son développement qui s'accompagne de la production de toxines nécrosantes. Il n'y a donc pas d'action directe du médicament, mais une action indirecte via son administration. De ce fait, la rubrique 4.9 du RCP des médicaments à base de dinoprost indique qu'il faut respecter les règles d'asepsie, utiliser du matériel stérile et réaliser l'injection au niveau d'une zone de peau nettoyée et séchée.

Bibliographie :

Arcangioli M., Le Grand D., Becker C., Lebrun M. (2011). Diagnostic des clostridioses chez les bovins. Point Vétérinaire. 42. 72-76.

Par leurs déclarations de pharmacovigilance, les vétérinaires contribuent à une amélioration constante des connaissances sur les médicaments et permettent ainsi leur plus grande sécurité d'emploi. Contribuez à cette mission en déclarant : <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>